

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2017

GD/CJ n° 2017/ 08

Objet de la délibération :

REVISION DES TARIFS
COMMUNAUX ANNEE 2017

DROIT DE PLACE
DISTRIBUTEUR DE PAINS

MAINTIEN

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : **29**Présents : **24**Pouvoir : **01**Votants : **25**

Date de la convocation :
07/03/2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 mars à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Lydie QUAGLIARELLA, Martine GAUTIER, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Cendrine CHERGUI, Sébastien RITTNER, Flavien BLANCHARD, Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL, Eric ROYNEL

Absent Excusé :

Jean-Paul MARCHAND, pouvoir B. BONVIN

Absents :

Jean JOSEPH - Didier PHILIPPE - Franck DUCOUTUMANY - Arnaud BEAUFORT

Secrétaire de séance : L. QUAGLIARELLA

Madame BOMMER Adjointe responsable de la commission des finances informe ses collègues que sa commission réunie le 1^{er} mars 2017 propose de maintenir les tarifs suivants à compter du **01/04/2017**.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le maintien.

DROIT DE PLACE DISTRIBUTEUR PAINS (7336 - 73)	RAPPEL 2016	DECISION 2017 MAINTIEN
droit pour l'année	242,00 €	242,00 €
plus refacturation électricité	tarif au Kw	tarif au Kw

Fait et délibéré à Epernon, le 13 mars 2017

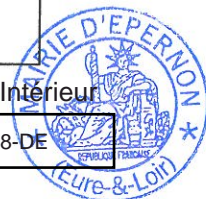
Le Maire,
F. RAMOND



Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la date du et publié le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20170313-D2017_03_08-DE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2017

Publication : 20/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

